



Avenant cdd portant constat de rupture anticipée commun accord

Par **jessbryant**, le **25/03/2011 à 22:24**

Bonjour, rnrnL'entreprise qui employait mon ami a décidé de mettre fin à son CDD, le 14 mars dernier, sans l'avoir averti.rnrnSon patron lui a fait signé un "avenant à contrat à durée déterminée portant constat de rupture anticipée d'un commun accord".rnrnSur ce document il est écrit "Pour faire suite à la demande de monsieur (nom de mon ami)", alors que mon ami pensait rester jusqu'à la fin de son CDD (fin juin 2011).rnrnY a-t-il un recours ? Car mon ami n'a jamais demandé la rupture de son contrat.rnrnAura-t-il droit aux allocations chômage ?rnrnMerci de bien vouloir nous répondre.rnrnAmicalement

Par **jurigeo**, le **29/03/2011 à 18:13**

Il a signé? Et il risque de perdre ses droits aux allocations chômage?

Par **jessbryant**, le **29/03/2011 à 19:00**

Oui, il a signé sans lire car sa l'a énervé que son patron lui annonce son licenciement!!!

Par **jurigeo**, le **29/03/2011 à 19:39**

Il ne peut guère contester sauf témoignage comme quoi l'employeur lui a présenté le papier prêt et lui a demandé une signature immédiate. Il aurait fallu écrire très rapidement une LRAR dénonçant cette signature "forcée".